

---

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute:* **Banque Raiffeisen de la Côte-Est, Etoy**
2. *Nom et siège de la société coopérative reprenneuse:*  
Banque Raiffeisen Morges Venoge, Morges
3. *Echéance de préavis des créances:* **06.01.2003**
4. *Adresse pour la déclaration des créances:* Banque Raiffeisen Morges Venoge, rue de la Gare 27, case postale 192, 1110 Morges 1
5. *Indication:* Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
6. *Remarques:* A défaut de manifestation contraire dans ledit délai, la Banque Raiffeisen Morges Venoge en deviendra débitrice. Décision par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen de la Côte-Est: 09.03.2001. Décision par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Morges Venoge: 23.03.2001.

Union Suisse des Banques Raiffeisen  
1010 Lausanne

(00759112)